

Marché Subséquent N°1

Cadre de Réponse Technique

Annexe au règlement de consultation

26MS09S01

- **Acheteur :**

Agence de services et de paiement (ASP)
2, rue du Maupas
87040 LIMOGES cedex 1

Objet de la consultation : Tierce Maintenance Applicative du groupe de produits de la ligne produit
« Paiement et recouvrement des interventions »

26MS09S01

Préambule :

Le présent cadre de réponse technique (CRT) est un document **à compléter obligatoirement** par les soumissionnaires et à joindre à l'offre.

En effet, le présent CRT a été élaboré spécifiquement pour cette consultation. Il a pour objet de donner toutes les indications utiles permettant **d'apprécier la valeur technique de l'offre** de chaque soumissionnaire, afin de procéder à l'évaluation et à la notation des critères selon le barème défini au règlement de la consultation.

Le présent cadre de mémoire technique, éventuellement adapté et précisé après mise au point du marché, sera contractualisé dans le cadre du marché. Les indications fournies sont opposables.

Le plan du cadre de mémoire technique ci-dessous permettra au soumissionnaire d'explicitier et d'argumenter les atouts de son offre.

Le mémoire ne devra pas **dépasser 25 pages** en respectant la répartition du nombre de pages par critère indiquée ci-dessous. Les annexes ne sont pas autorisées.

La police de caractères utilisée sera Arial 10 interligne 1.

Les parties excédant le nombre de pages autorisé par question ne seront pas analysées. Aucune annexe ne sera analysée.

Pour rappel, la pondération des critères est la suivante :

- **50 % Prix**
- **50 % Technique**

CRITERE N°1 : PRIX – 50 %

Fondé sur le montant total du DQE, hors reprise

CRITERE N°2 : TECHNIQUE – 50 %

Remarque liminaire : Les CV demandés sont les CV des profils pressentis pour réaliser la prestation à considérer. Dans le cas où l'un de ces profils n'était pas disponible pour réaliser ladite prestation, le Titulaire s'engage à la remplacer par un profil de niveau égal ou supérieur, en termes de compétences et d'expérience.

Sous-critère 2.1 Qualité du dispositif de reprise, appréciée au regard du dimensionnement de l'équipe dédiée proposé au BPU – 30 points. La réponse ne doit pas dépasser 3 pages.

Ce sous-critère s'apprécie sur la capacité du candidat à motiver ses choix de dimensionnement (jour-homme par profil/rôle mobilisé)

Sous-critère 2.2 : En mode reprise, qualité des profils pressentis, par rôle, pour la réalisation de la prestation de reprise – 20 points. La réponse ne doit pas dépasser 11 pages.

Ce sous critère est apprécié sur la capacité du candidat à fournir, pour chaque profil/rôle partie prenante de la phase de reprise, un livret des CV des ressources pressenties au format .ppt.

Chaque CV précise :

- le profil et le nombre total d'années d'expérience ;
- une synthèse des formations (dont la formation initiale) ;
- une synthèse des principales compétences avec le niveau correspondant, en regard de celles attendues pour la prestation à considérer au titre du CCTP. Les niveaux à considérer s'évaluent sur une échelle de 0 - "ne dispose pas de la compétence"- à 5 -"expert"- ;
- une synthèse de l'expérience (en une dizaine de lignes)
- 3 missions permettant de rendre compte de l'adéquation des compétences de la ressource au profil associé à la prestation à considérer. La description d'une mission inclut : client, domaine fonctionnel, date de fin, durée d'intervention, activités conduites.

Sous-critère 2.3: Compétences : En mode courant, qualité des profils pressentis, par rôle, pour la réalisation des prestations de développement évolutif et de maintenance corrective – 50 points. La réponse ne doit pas dépasser 11 pages.

Ce sous critère est apprécié sur la capacité du candidat à fournir pour chaque profil/rôle partie prenante des prestations mentionnées, un livret des CV des ressources pressenties au format .ppt. Le CV respecte la forme attendue, telle que décrite supra pour la prestation de reprise.